

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 novembre 2023 à 19 h au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence :

La conseillère M^{me} Diane Morin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, le trésorier M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

23-11-997 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 novembre 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

23-11-998 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

23-11-999 Présentation du rapport financier pour l'exercice 2022

Présentation du rapport financier par le trésorier M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, et M^{me} Jocelyne Poirier, CPA auditrice, CA.

23-11-1000 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 24 octobre 2023

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 24 octobre 2023 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

23-11-1001 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-11-1002 Fondation des enfants de l'école Brind'Amour / Marché de Noël 2023 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation des enfants de l'école Brind'Amour à l'égard des coûts reliés à l'achat de matériel publicitaire et divers accessoires dans le cadre de son Marché de Noël annuel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Fondation des enfants de l'école Brind'Amour à titre d'aide financière dans le cadre du Marché de Noël organisé par l'école Brind'Amour.

« ADOPTÉE »

23-11-1003 Appui à la Grande Semaine des tout-petits 2023

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la part du Collectif petite enfance et d'Espace MUNI à se joindre au mouvement afin de donner une voix aux quelque 509 000 tout-petits au Québec;

CONSIDÉRANT que chaque enfant devrait être traité équitablement et avec justice;

CONSIDÉRANT que c'est l'occasion pour nous tous de nous arrêter un moment pour porter notre regard sur la petite enfance au Québec et de réfléchir collectivement aux mesures à prendre afin que tous nos enfants démarrent dans la vie avec les meilleures chances possibles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la Grande Semaine des tout-petits qui se tiendra du 20 au 26 novembre 2023;

QUE la Ville confirme son engagement envers les tout-petits et leur famille en hissant le drapeau à l'effigie de l'événement sur le mât d'un bâtiment de la Ville pendant cette période.

« ADOPTÉE »

23-11-1004 Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges / Appui financier

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, afin de développer des modèles pour favoriser l'innovation pour tenter de résoudre la crise du logement dans la région et a réparti cette contribution entre toutes les municipalités locales conformément au tableau ci-dessous;

MUNICIPALITÉS	QUOTES-PARTS 2023 LOGEMENT ABORDABLE: TOIT D'ABORD
COTEAU-DU-LAC	7 416 \$
HUDSON	6 762 \$
LES CÈDRES	6 779 \$
LES COTEAUX	4 586 \$
L'ÎLE-CADIEUX	333 \$
L'ÎLE-PERROT	9 874 \$
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT	11 204 \$
PINCOURT	13 192 \$

POINTE-DES-CASCADES	1 483 \$
POINTE-FORTUNE	501 \$
RIGAUD	7 235 \$
RIVIÈRE-BEAUDETTE	2 272 \$
SAINT-CLET	1 866 \$
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	1 462 \$
SAINT-LAZARE	20 959 \$
SAINTE-MARTHE	1 583 \$
SAINT-POLYCARPE	2 691 \$
SAINT-TÉLESPHORE	1 162 \$
SAINT-ZOTIQUE	8 270 \$
TERRASSE-VAUDREUIL	1 683 \$
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	971 \$
VAUDREUIL-DORION	40 990 \$
VAUDREUIL-SUR-LE-LAC	1 474 \$
TOTAL:	154 750 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà versé à la MRC le montant de sa contribution indiquée en regard de son nom dans ledit tableau; laquelle est comprise dans sa quote-part des dépenses de la MRC de l'année 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve, conformément au tableau joint, l'aide financière accordée à l'organisme Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges, aux fins de développer des modèles afin de pallier à la crise actuelle du logement dans la région;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

23-11-1005 Hébergement La Passerelle / Aide financière

CONSIDÉRANT l'initiative du syndicat des cols blancs, du syndicat des cols bleus, du syndicat des pompiers et de l'Association des cadres de la Ville de s'unir, à l'approche de la période des Fêtes, pour faire un don totalisant 4 000 \$ à l'organisme Hébergement La Passerelle;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se joindre à cette initiative et y apporter sa participation de façon à porter le montant total remis à l'organisme à 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à donner suite aux besoins grandissants de l'organisme en cette période;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1 000 \$ soit versée à Hébergement La Passerelle à titre d'aide financière;

QUE des félicitations soient adressées à chacun des syndicats des employés de la Ville et à l'association des cadres pour leur générosité.

« ADOPTÉE »

23-11-1006 Appui à la Ville de Pincourt / Programme d'aide financière pour améliorer l'accès aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air / Complexe sportif de l'île Perrot

CONSIDÉRANT la population grandissante des villes situées sur l'île Perrot comptant à ce jour plus de 40 000 citoyens;

CONSIDÉRANT le manque critique d'infrastructures de glace intérieures et de salles multisports sur le territoire de l'île Perrot;

CONSIDÉRANT que les municipalités situées sur l'île Perrot souhaitent y établir depuis plusieurs années un aréna et que les multiples démarches pour l'obtention de subventions pour la réalisation de ce projet ont été infructueuses à ce jour;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ont conclu une entente afin d'exploiter temporairement l'aréna de la Cité-des-Jeunes, situé sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion et donc hors du territoire de l'île Perrot, son utilisation par les municipalités de l'île Perrot permettant de maintenir et même d'accroître l'offre d'activités sportives, récréatives et communautaires pour leurs citoyens et les associations de la région et ainsi pallier le manque d'infrastructures comparables sur le territoire;

CONSIDÉRANT le dévoilement à l'été 2023 du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air dont le Volet 1 permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Pincourt de présenter de nouveau un projet de complexe sportif de glace situé sur son territoire et admissible au Volet 1 du Programme ci-haut mentionné,

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil appuie la Ville de Pincourt pour le projet de complexe sportif de glace afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

« ADOPTÉE »

23-11-1007 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Services domestiques nettoie-net

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec (CMQ) doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT que l'organisme Services domestiques nettoie-net a demandé une reconnaissance à cette fin à la CMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la CMQ soit informée que la Ville ne s'objecte pas à la demande déposée dans le dossier CMQ-64860-001.

« ADOPTÉE »

23-11-1008 Assujettissement au droit de préemption / Lots 2 727 626 et 2 727 627

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 572.0.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19), exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 7 décembre 2022, du Règlement n° 1830 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que ce droit ne peut être exercé qu'à la suite de l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption au registre foncier;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite s'assujettir au droit de préemption les lots 2 727 626 et 2 727 627, sis sur la rue Chicoine, et ce, pour fins de logement social, communautaire ou abordable et d'espace naturel, public et parc;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit inscrit au Registre foncier un avis d'assujettissement au droit de préemption pour les lots et fins précités;

QUE cet avis d'assujettissement soit notifié au propriétaire des lots visés.

« ADOPTÉE »

23-11-1009 Dépôt / Liste des comptes - période du 30 septembre au 20 octobre 2023

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement de la liste des comptes payés de la période du 30 septembre au 20 octobre 2023 totalisant un montant de 6 710 803,89 \$.

23-11-1010 Dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2022

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport financier préparé par le trésorier ainsi que le dépôt des rapports de l'auditeur indépendant préparés par la firme BCGO Inc. pour l'exercice financier de la Ville de Vaudreuil-Dorion terminé le 31 décembre 2022.

Le rapport financier 2022 sera publié sur le site Internet de la Ville.

23-11-1011 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022

Présentation par le trésorier du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et des rapports de l'auditeur indépendant, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes.

Conformément aux modalités de diffusion déterminées par le Conseil, ce rapport sera diffusé par son affichage sur le babillard de l'hôtel de ville ainsi que sur le site Internet de la Ville.

23-11-1012 Mouvements de main-d'œuvre

Le Conseil prend acte, conformément au Règlement n° 1811 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 24 octobre 2023 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

23-11-1013 Service des loisirs et de la culture / Mutation / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 18 octobre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la mutation de M^{me} Patricia Bouthillier-Dionne au poste régulier d'agente de bureau 2 au sein de la section - Logistique et projets spéciaux du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 7 novembre 2023, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Bouthillier-Dionne complète une période d'essai de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Bouthillier-Dionne.

« ADOPTÉE »

23-11-1014 Service des loisirs et de la culture / Nouvelle appellation du poste de concierge

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'appellation du poste de concierge au sein du Service des loisirs et de la culture afin que celle-ci reflète plus étroitement les tâches et responsabilités de cette fonction;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'appellation du poste de concierge au sein du Service des loisirs et de la culture soit modifiée comme suit, en date de la présente:

« Préposé - Plateaux récréatifs »

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols bleus en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

23-11-1015 Service des loisirs et de la culture / Nomination / Commis aux prêts

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 27 octobre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la nomination de M^{me} Mélanie Leclerc au poste régulier de commis aux prêts (Bloc D - 28 heures) au sein de la division - Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 7 novembre 2023, au salaire prévu à l'annexe C – classe 5, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE la période durant laquelle M^{me} Mélanie Leclerc a occupé temporairement le poste de commis aux prêts soit considérée dans le calcul de la période d'essai de 960 heures conformément à l'article 16.04 – Changement de statut, de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Leclerc.

« ADOPTÉE »

23-11-1016 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail à durée déterminée / Contremaître - Gestion des contrats / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. Denis Charland et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

23-11-1017 Lettres d'entente à intervenir entre la Ville, le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion - CSN ainsi que le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) / Autorisation de signature

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion - CSN ainsi que le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) concernant la modification des dates d'affichage et d'approbation du calendrier de vacances annuelles.

« ADOPTÉE »

23-11-1018 Dépôt / Procès-verbal du Comité de santé et sécurité du travail – cols blancs / Réunion du 18 octobre 2023

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 18 octobre 2023.

23-11-1019 Octroi de contrat / Fourniture d'équipements informatiques et de logiciels / Usine d'épuration

CONSIDÉRANT que le remplacement des serveurs de l'usine d'épuration doit être effectué en 2023 et qu'il devient impératif de les remplacer dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la direction du Service des technologies de l'information et de la géomatique afin d'obtenir, aux meilleurs prix, les équipements et logiciels nécessaires à cette fin;

CONSIDÉRANT les prix obtenus par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales Québec (CAG) selon le contrat 2022-7531-50-02 - Serveur et solutions de stockage, lequel résulte de processus d'appels d'offres tenus conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la Ville peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG ou par son entremise, le tout en conformité avec l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'acquisition de logiciels et d'équipements informatiques;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé, par l'entremise du CAG, un contrat à la firme Micro Logic, 2786, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 1V8, pour la fourniture de deux serveurs PowerEdge R650 et ses équipements, pour un montant de 17 586,51 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec sa soumission datée du 25 octobre 2023;

QUE soit octroyé, par l'entremise du CAG, un contrat à la firme Micro Logic, 2786, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 1V8, pour la fourniture d'une unité de stockage IBM FlashSystem 5035 et ses équipements, pour un montant de 37 010 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec sa soumission datée du 2 octobre 2023;

QUE soit autorisée une dépense de 43 643,62 \$, taxes applicables non comprises, pour l'acquisition de batteries de secours, de licences Windows Server Standard et VMWare Essentiel Plus, du logiciel Veeam ainsi que du câblage et des équipements nécessaires à leurs installations;

QUE ces acquisitions ainsi que toute directive de changement y afférent, soient financées par le fonds de roulement, remboursable sur une période de huit ans.

« ADOPTÉE »

23-11-1020 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Inscription saison 2023-2024 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 5 500 \$ soit remboursée à l'organisme Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs pour les frais d'inscription de 22 athlètes pour la saison 2023-2024, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

23-11-1021 Entente de développement culturel pour l'année 2024 / Ministère de la Culture et des Communications / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique culturelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de son plan d'action en 2012;

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente de développement culturel 2020-2023 en décembre 2023;

CONSIDÉRANT les discussions entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville pour établir une nouvelle entente de développement culturel pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville a soumis deux projets en arts visuels et médiatiques au soutien de cette entente, lesquels seront développés en adéquation avec les politiques environnementale et culturelle de la Ville, et axés sur la citoyenneté culturelle et la participation citoyenne active et engagée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à investir une somme de 60 000 \$ afin d'assurer la parité financière pour la réalisation de cette nouvelle entente pour l'année 2024 et que soit autorisé le directeur du service des Loisirs et de la culture à signer tous les documents reliés à ladite entente au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

23-11-1022 Octroi de contrat / 401-120-23-34 / Fourniture d'une camionnette neuve PNBV 19 500 livres avec benne basculante

CONSIDÉRANT le projet de remplacement d'un véhicule prévu au PQI (projet TP-24-004) pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de prendre possession de ce véhicule dans un délai répondant aux besoins du service;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de ce véhicule ne permet pas l'acquisition d'un modèle 100 % électrique et que sur le marché il n'y a pas d'alternative hybride rechargeable;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé le contrat à Deragon Ford, 797 Boulevard Jean-Jacques Bertrand, Cowansville (Québec) J2K 0H9, pour la fourniture d'une camionnette utilitaire de marque Ford, modèle F-550, année 2023 neuve, avec benne basculante FRS, et ce, pour un montant de 115 400 \$, excluant les taxes applicables;

QUE la Ville autorise le financement pour l'aménagement complémentaire (équipement de signalisation, coffre et cabinet de rangement) du véhicule pour un montant maximal de 10 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE cette acquisition ainsi que les frais accessoires soient financés par le fonds de roulement remboursable sur dix ans.

« ADOPTÉE »

23-11-1023 Prolongation de contrats – Services et approvisionnement

CONSIDÉRANT que les contrats identifiés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement prennent fin au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de donner effet à la clause d'option contenue au contrat afin de le prolonger pour une année ou une saison supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service concerné qui favorise la prolongation des contrats;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger les contrats énumérés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 6 octobre 2023, pour une année additionnelle, soit 2024 ou pour une saison additionnelle soit 2023-2024;

QUE les coûts des contrats pour l'année 2024 ou la saison 2023-2024 optionnelle correspondent aux prix forfaitaires ou, le cas échéant, unitaires des bordereaux de prix de chacun des adjudicataires et que ces prix soient ajustés selon les conditions des devis.

« ADOPTÉE »

23-11-1024 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Chicoine à l'intersection de la rue Chenonceau

CONSIDÉRANT les enjeux de sécurité relativement à la circulation dans le secteur de la nouvelle école secondaire des Échos;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Chicoine à l'intersection de la rue Chenonceau;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

23-11-1025 Octroi de contrat / 401-120-23-31 / Services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT le paragraphe 2.1 du 1^{er} alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes qui permet de conclure une entente pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif (OBNL) sans procéder par un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé annuellement, depuis 2016, des contrats de services de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux à l'OBNL Placement Potentiel inc. et que la qualité des services est satisfaisante;

CONSIDÉRANT l'offre de service provenant de Placement Potentiel inc. pour la fourniture de services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par l'organisme Placement Potentiel inc., 111, avenue Donegani, Pointe-Claire (Québec) H9R 2W3, pour les services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux, et ce, pour un montant total de 193 692,29 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document contractuel n° 401-120-23-31;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2024.

« ADOPTÉE »

23-11-1026 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-23-R1841.01/ Plans et devis et surveillance / Mise à niveau des automates et SCADA aux usines de filtration et d'épuration

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux dans le cadre de la mise à niveau des automates et SCADA aux usines de filtration et d'épuration, trois soumissions ont été reçues et ouvertes, au plus tard à 11 h le 12 octobre 2023;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 17 octobre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence GBI Expert-Conseils inc., 100-300, boulevard Brien, Repentigny (Québec) J6A 5N4, pour les services précités, et ce, pour un montant totalisant 334 117,35 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-23-R1841.01;

QUE les montants soumis pour chaque item soient utilisés aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission des adjudicataires.

« ADOPTÉE »

23-11-1027 Octroi de contrat / 401-120-23-R1827.01 / Services professionnels / Élaboration d'un devis standard et de documents normalisés en automatisation et contrôle pour les postes de pompage du Service des eaux

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les services professionnels;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Les Services EXP inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par les Services EXP inc., 300-1000, boulevard Monseigneur-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0J7, pour les services précités, et ce, pour un montant de 76 450 \$, excluant les taxes applicables;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix unitaires inscrits à l'offre de service de l'adjudicataire;

QUE cette dépense soit financée par le Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1827.

« ADOPTÉE »

23-11-1028 Modification n° 1 / Accord de contribution / Ministère des Ressources naturelles / Programme Deux milliards d'arbres / Plantation de 10 000 arbres sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion / 2023 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'Accord de contribution pour le programme Deux milliards d'arbres (2GA) signé par la Ville et Ressources naturelles Canada en mars 2023;

CONSIDÉRANT les amendements proposés afin de couvrir, notamment, la plantation d'un total de 20 000 arbres plutôt que 10 000 initialement prévus;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer l'amendement à l'Accord de contribution;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir un décret d'autorisation du gouvernement du Québec, en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30) pour que la Ville puisse signer l'accord susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la modification n° 1 de l'Accord de contribution dans le cadre du programme Deux milliards d'arbres entre la Ville et Sa Majesté le Roi du chef du Canada substantiellement conforme au modèle transmis le 26 juin 2023 par Ressources naturelles Canada, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec;

QUE le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soit autorisé à intervenir auprès du gouvernement du Québec dans le cadre de la demande de décret d'autorisation, relatif à cette même entente amendée, selon les dispositions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

« ADOPTÉE »

23-11-1029 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n^{os} 9 à 13 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de la construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique (appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03) comprenant les ordres de changement n^{os} 9 à 13 totalisant un montant de 9 119,95 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

23-11-1030 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1834.01 / Entrepreneur général / Aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux d'aménagement du parc-école des Quatre-Saisons dans le secteur de la gare Vaudreuil (appel d'offres n° 401-110-23-R1834.01) comprenant l'ordre de changement n° 1 totalisant un montant de 1 277,50 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

23-11-1031 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1827.04 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois entre la route Harwood et la 8^e Avenue

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois entre la route Harwood et la 8^e avenue (appel d'offres n° 401-110-23-R1827.04) comprenant l'ordre de changement n° 1 totalisant un montant de 7 986 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

23-11-1032 Ordre de changement n° 14 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 14 de l'entrepreneur général dans le cadre de la construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique (appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03) totalisant un montant maximal de 53 268,07 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

23-11-1033 Dépôt / Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 11 octobre 2023

Le Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 11 octobre 2023.

23-11-1034 Dérogation mineure / 354, rue du Docteur-Thauvette / Autoriser un abri d'auto permanent / Lot 1 675 945 / Zone H1-240 / CCU n° 23-10-97

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 354, rue du Docteur-Thauvette afin d'autoriser un abri d'auto permanent situé à 0 mètre de la limite latérale du terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 23-10-97 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 octobre 2023 à l'effet d'approuver la dérogation mineure pour un abri auto situé à une distance de 0,15 mètre;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 13 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée la demande de dérogation mineure afin d'autoriser un abri auto permanent situé à 0 mètre de la limite latérale du terrain en dérogation à l'article 2.2.10.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un dégagement de 0,60 mètre de la limite du terrain,

et par conséquent,

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 354, rue du Docteur-Thauvette, afin d'autoriser un abri auto permanent situé à une distance de 0,15 mètre de la ligne latérale droite.

« ADOPTÉE »

23-11-1035 PIIA / 881, route Harwood / Agrandissement / Lot 1 543 621 / Zone I2-743 / CCU n° 23-10-98

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 881, route Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-10-98 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 881, route Harwood, le projet d'agrandissement, le tout conformément au document intitulé : « Agrandissement bâtiment industriel, 881, rte Harwood, Vaudreuil-Dorion », préparé par Claude Matte architecte inc., en date du 21 juillet 2023.

« ADOPTÉE »

23-11-1036 Dérogation mineure / 881, route Harwood / Construction d'un escalier extérieur en cour avant et aménagement d'une bande de verdure / Lot 1 543 621 / Zone I2-743 / CCU n° 23-10-99

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 881, route Harwood ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-10-99 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 13 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 881, route Harwood, afin d'autoriser :

- la construction d'un escalier extérieur, en cour avant, donnant accès au deuxième étage du bâtiment, en dérogation à l'article 2.3.6.2.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;
- l'aménagement d'une bande de verdure d'une largeur de 0,5 mètre à son point le plus près de la ligne avant, en dérogation à l'article 2.2.17.3.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une bande de verdure d'une largeur minimale de 3 mètres.

« ADOPTÉE »

23-11-1037 PIIA / 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Aménagement de trois terrasses extérieures / Lot 6 351 787 / Zone C3-226 / CCU n° 23-10-100

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-10-100 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes, la demande d'aménagement de trois terrasses extérieures, tel que présenté dans le document « Loisirs Bldg D Terrasse » préparé par Groupe Harden en date du 13 septembre 2023, et ce, à la condition qu'un nouveau plan d'aménagement paysager complet soit déposé et approuvé par le Service de l'aménagement du territoire.

« ADOPTÉE »

23-11-1038 PIIA / 261, rue Rodolphe-Besner / Aménagement d'une aire de stationnement / Lot 5 197 048 / Zone I2-646 / CCU n° 23-10-101

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 261, rue Rodolphe-Besner;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 23-10-101 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 261, rue Rodolphe-Besner, l'aménagement d'une aire de stationnement, le tout conformément au document « Stationnement Vaudreuil, civil proposé, n° projet 01-05256 » préparé par Shellex Groupe Conseil inc. en date du 25 juillet 2023, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- l'espace réservé pour la zone tampon devra mesurer 10 mètres de profondeur sur toute la largeur du terrain et être constitué de conifères et de feuillus, plantés en quinconce, de façon à former un écran opaque. Cet espace devra être situé à l'extérieur du fossé existant. Un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel devra être déposé et approuvé par le Service de l'aménagement du territoire;
- que soit déposée, pour la demande de permis, une somme de 50 000 \$, comme garantie pour les travaux, afin de préserver le droit de la Ville de procéder à l'exécution des travaux de la zone tampon en cas de défaut du demandeur.

« ADOPTÉE »

23-11-1039 Avis d'intention de déclaration de compétence à l'égard de toutes les municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le domaine de l'aménagement des zones inondables, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives / Retrait de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion réalise un contrôle environnemental du territoire rigoureux en ce qui concerne les milieux hydriques en général, les cours d'eau et les bandes riveraines, et ce, avant l'entrée en vigueur du « Régime transitoire » chapitre Q-2, r.32.2;

CONSIDÉRANT que la Ville accorde des efforts importants au niveau de la sensibilisation et des avis-conseils aux citoyens en matière d'aménagement de rives et des zones inondables;

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} mars 2022, date d'entrée en vigueur du nouveau Régime transitoire, la Ville a pris en charge le traitement et l'émission de permis pour la construction ou le remplacement des ponceaux d'une ouverture entre 1,2 et 4,5 mètres de diamètre;

CONSIDÉRANT que la Ville juge opportun d'exercer son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétences de la MCR de Vaudreuil-Soulanges dans le domaine de l'aménagement de zones inondables, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville exerce son droit de retrait à l'avis d'intention de déclaration de compétence à l'égard de toutes les municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le domaine de l'aménagement des zones inondables, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives, et ce, conformément à la résolution du conseil de la MRC n° 23-10-04-18;

QUE soit ratifiée la demande transmise en ce sens à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

23-11-1040 Comité environnement / Nomination d'un membre citoyen corporatif

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de devenir un leader régional et provincial en matière environnementale par la mise en place de pratiques exemplaires et novatrices;

CONSIDÉRANT que le Comité environnement représente le forum privilégié pour l'étude et la recommandation au Conseil de toute question relative aux grands dossiers environnementaux prioritaires;

CONSIDÉRANT la révision des lignes directrices du Comité incluant l'élargissement à quatre membres actifs citoyens dont : deux membres citoyens, un membre citoyen jeunesse entre 15 et 25 ans et un membre citoyen corporatif, en vue de favoriser l'écocitoyenneté;

CONSIDÉRANT que le deuxième mandat de M^{me} Hélène Bélanger nommée à titre de membre citoyenne corporatif s'est terminé le 17 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir le poste de membre citoyen corporatif;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection du 23 octobre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit nommée M^{me} Christine Grenier à titre de membre citoyen corporatif, et ce, pour deux ans, soit du 7 novembre 2023 au 6 novembre 2025;

QUE le Conseil remercie chaleureusement M^{me} Hélène Bélanger pour sa grande contribution au Comité environnement de la Ville.

« ADOPTÉE »

23-11-1041 Adoption avec changements / Règlement n° 1270-76 / Plan d'urbanisme / Ajout d'objectifs pour la mise en place d'actions concrètes visant la création de logements abordables

Le greffier mentionne l'objet du règlement ainsi que les changements entre le projet et le règlement pour adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 septembre 2023 le projet de règlement n° 1270-76;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 novembre 2023 à 18 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1270-76 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'ajouter des objectifs qui consistent à mettre en place des actions concrètes pour la création de logements abordables dans le territoire de la Ville »;

soit adopté avec les changements suivants:

- ajout de l'expression « à l'intérieur du périmètre d'urbanisation » au libellé du nouvel article 4.2.7 « Thème : Logement abordable » (article 3);
- ajout de l'expression « situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation » au libellé du nouvel article 6.15 « Logement abordable » (article 4).

« ADOPTÉE »

23-11-1042 Adoption / Règlement n° 1743-06 / Usages conditionnels / Soustraire les frais d'étude pour les logements abordables prévus à la section 8 / Permettre les habitations comportant 75 % et plus de logements abordables / Zones où un usage résidentiel, commercial, communautaire ou institutionnel est autorisé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 septembre 2023 un premier projet de règlement n° 1743-06;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter et que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'adopter un second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 novembre 2023 à 18 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1743-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 1743 afin de :

- soustraire les frais d'étude pour les logements abordables prévus à la section 8;
- permettre les habitations comportant 75 % et plus de logements abordables dans toutes les zones où un usage résidentiel, commercial, communautaire ou institutionnel est autorisé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ».

« ADOPTÉE »

23-11-1043 Adoption / Règlement n° 1570-03 / Financement des centres d'urgence 9-1-1 / Nouveau taux de taxe

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un dépôt de projet de règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1570-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 n° 1570 afin de prévoir un nouveau taux de taxe ».

« ADOPTÉE »

23-11-1044 Adoption / Règlement n° 1811-03 / Délégation, contrôle et suivi budgétaire / Délégation du pouvoir d'engager un employé salarié

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1811-03 a été déposé à une séance tenue le 16 octobre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1811-03 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires n° 1811 afin d'ajuster la délégation du pouvoir d'engager un employé salarié ».

« ADOPTÉE »

23-11-1045 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-319 / Zonage / Interdiction de l'usage camionnage (456) sans valeur ajoutée, conditionnellement au processus d'usage conditionnel / Interdiction de procéder à l'extension d'un usage dérogatoire camionnage (456) / Zone C3-1018

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 16 octobre 2023 le premier projet de règlement n° 1275-319 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 novembre 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-319 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- de prohiber, à l'intérieur de la zone C3-1018, l'usage camionnage (456) sans valeur ajoutée, conditionnellement au processus d'usage conditionnel;
- d'interdire l'extension d'un usage dérogatoire camionnage (456) dans un terrain dans la zone C3-1018 »;

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

23-11-1046 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1771-04 / Chiens / Dispositions relatives au contrôleur animalier et aux fausses déclarations

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1771-04 modifiant le Règlement complémentaire au règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens n° 1771 afin de mettre à jour des dispositions en lien avec le contrôleur animalier et d'ajouter une disposition relative aux fausses déclarations et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-11-1047 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1846 / Bibliothèque

Le conseiller M. Luc Marsan dépose le projet de règlement n° 1846 établissant les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion de même que les conditions d'utilisation par le public des services qu'elle offre et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-11-1048 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1845 / Acquisition d'un camion autopompe

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1845 autorisant l'acquisition d'un camion autopompe et décrétant une dépense et un emprunt de 1 880 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-11-1049 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-27 / Mode de financement pour la tarification de certains biens, services ou activités / Remorquage / Cours de natation et bains libres / Vente pour défaut de paiement de taxes foncières

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1709-27 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajuster les frais relatifs au remorquage, aux cours de natation et aux bains libres et d'ajouter des frais relatifs à la vente pour défaut de paiement de taxes foncières et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-11-1050 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1806-08 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions et limitations de stationnement / Secteur de la nouvelle école secondaire des Échos

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur dépose le projet de règlement n° 1806-08 modifiant le Règlement relatif au stationnement (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions et limitations de stationnement dans le secteur de la nouvelle école secondaire des Échos et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

23-11-1051 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 26 octobre 2023.

« ADOPTÉE »

23-11-1052 Adoption / Politique administrative encadrant la communication entre les élus et les fonctionnaires

CONSIDÉRANT que des moyens de communication permettant un partage fluide, précis et pertinent de l'information entre les membres du conseil municipal et les fonctionnaires municipaux doivent être bien établis afin d'assurer l'efficacité de l'administration municipale;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la politique administrative encadrant la communication entre les élus et les fonctionnaires municipaux soit adoptée, laquelle entre en vigueur en date de la présente.

« ADOPTÉE »

23-11-1053 Dépôt / Avis de proposition / Amendements au Règlement n° 1815 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux / Civilité

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose un avis de proposition visant à modifier le Règlement n° 1815 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'y intégrer les notions de civilité, ainsi qu'à créer un comité de travail sur les précisions à apporter aux sections III et IV du même règlement, et elle en fait la lecture.

23-11-1054 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au Conseil.

Madame Lechasseur souligne la Campagne des Fêtes 2023 pour favoriser l'achat local mise en place par Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) et la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges. Elle encourage les citoyens de Vaudreuil-Dorion à favoriser l'achat local à l'occasion de la période des fêtes.

Madame Sharma annonce deux causeries citoyennes à venir relatives aux sujets suivants :

- Culture dans la communauté, le 15 novembre 2023, de 10 h 30 à 11 h30 à la bibliothèque de la Ville;
- Action climatique, le 16 novembre 2023 à 19 h à la Maison Félix-Leclerc.

Monsieur Pilon souligne la tenue, à Pincourt, du Gala reconnaissance de l'action communautaire de Vaudreuil-Soulanges qui visait à reconnaître l'engagement et l'apport des organismes communautaires de la région.

23-11-1055 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-11-1056 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 34 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier